



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 5 MAI 2022 À LA SALLE ARNOLD-MCLEAN DU CENTRE  
CULTUREL LAURENT G. BELLEY, À LORRAINE.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Jean Comtois, président  
Monsieur Christian Charron, vice-président  
Madame Christine Beaudette, déléguée  
Monsieur Eric Westram, délégué  
Monsieur Michel Milette, représentant  
Madame Lori Doucet, représentante  
Madame Mélissa Monk, représentante

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative  
Me Catherine Adam, directrice générale adjointe (ROS) en  
remplacement de Monsieur Guy Benedetti, coordonnateur du comité  
de gestion

**EST ABSENT :**

Monsieur Patrick Archambault, représentant

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de  
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée  
conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 30**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 40**.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,



No de résolution  
ou annotation

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2022;
4. Direction générale;
  - 4.1 DÉPÔT – Bilan annuel 2021
  - 4.2 ADJUDICATION DE CONTRAT – Appel d'offres public – Acquisition, installation et intégration des équipements véhiculaires pour le parc automobile de la Régie
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Avril 2022
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Avril 2022;
  - 7.3 APPROBATION – Liste des virements budgétaires de plus de 25 000 \$
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

### **3. SECRÉTARIAT CORPORATIF**

#### **3.1**

2022-05-060

#### **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 2022 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **4.1**

2022-05-061

#### **DÉPÔT – BILAN ANNUEL 2021**

*Le directeur dépose, auprès des membres du conseil d'administration, le bilan annuel 2021 des activités de la Régie.*

##### **4.2**

2022-05-062

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACQUISITION, INSTALLATION ET INTÉGRATION DES ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES POUR LE PARC AUTOMOBILE DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a, à sa séance ordinaire du 17 février 2022, approuvé le système de pondération et d'évaluation pouvant être utilisé dans le cadre d'appels d'offres publics en matière d'approvisionnement en biens / services, le tout conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (ci-après « LCV »);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.1.0.1 de la LCV, le contrat est alors adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé;

**ATTENDU QUE** le 4 mars 2022, la Régie lançait un appel public d'offres quant au projet d'acquisition, d'installation et d'intégration des équipements véhiculaires pour le parc automobile de la Régie (contrat d'un (1) an plus quatre (4) années optionnelles);

**ATTENDU QUE** deux (2) compagnies ont déposé leurs soumissions au plus tard le 25 avril 2022, à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'**à l'ouverture des soumissions à laquelle ont assisté deux (2) témoins, les soumissionnaires et les montants soumissionnés suivants ont été déclarés à haute voix et notés par la secrétaire corporative adjointe;

| Soumissionnaires           | Prix soumissionnés<br>(taxes incluses) |
|----------------------------|--|
| 911 Pro inc.               | 299 116,97 \$                          |
| Les systèmes Cyberkar inc. | 341 522,90 \$                          |

**CONSIDÉRANT** que, tel que prévu par la LCV, un comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les soumissions reçues en fonction des critères qualitatifs et des prix reçus, tel que prévu au document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que les soumissionnaires se sont vus attribuer le pointage total suivant par le comité de sélection :

| Soumissionnaires           | Pointage |
|----------------------------|----------|
| 911 Pro inc.               | 54       |
| Les systèmes Cyberkar inc. | 61       |

**CONSIDÉRANT** que les sommes estimées annuellement pour ce contrat sont disponibles pour l'année en cours dans le fonds de roulement 2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat concerné au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit *Les systèmes Cyberkar inc.*, pour une somme n'excédant pas 341 522,90 \$ (taxes incluses) selon la soumission déposée;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

**APPUYÉ** par Eric Westram

et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'ADJUGER** le contrat relatif à l'acquisition, l'installation et l'intégration des équipements véhiculaires pour le parc automobile de la Régie au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage suite au comité de sélection, soit *Les systèmes Cyberkar inc.*, selon la soumission déposée (contrat d'un (1) an plus quatre (4) années optionnelles), pour un montant maximal de 341 522,90 \$ (taxes incluses);

**QUE** le contenu du document d'appel d'offres, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la Régie et *Les systèmes Cyberkar inc.*;

**QUE** sur réception de la présente résolution, le contrat devienne complet sans autre formalité ou avis;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires comme suit :

- Source : Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
- Durée :
  - La portion utilisée du fonds de roulement en 2022 sera remboursée en 5 versements et ce, à compte de 2023 sur une période de 5 ans (2023-2027);



No de résolution  
ou annotation

- La portion utilisée du fonds de roulement en 2023 sera remboursée en 5 versements et ce, à compte de 2024 sur une période de 5 ans (2024-2028);
- La portion utilisée du fonds de roulement en 2024 sera remboursée en 5 versements et ce, à compte de 2025 sur une période de 5 ans (2025-2029);
- La portion utilisée du fonds de roulement en 2025 sera remboursée en 5 versements et ce, à compte de 2026 sur une période de 5 ans (2026-2030);
- La portion utilisée du fonds de roulement en 2026 sera remboursée en 5 versements et ce, à compte de 2027 sur une période de 5 ans (2027-2031);

Soit la durée de vie utile des immobilisations.

**D'AUTORISER**, le cas échéant, le chef de service – Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-11.*

## **5. TECHNOLOGIES**

Aucun sujet.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1**

2022-05-063

### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – AVRIL 2022**

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'avril 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.*

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-10.*

## **7. FINANCES**

### **7.1**

2022-05-064

### **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*



No de résolution  
ou annotation

7.2

2022-05-065

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – AVRIL 2022**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'avril 2022 totalisant un montant de 425 455,90 \$.*

7.2

2022-05-066

**APPROBATION – LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES DE PLUS DE 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la politique des variations et virements budgétaires, le conseil doit approuver les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'APPROUVER** les virements budgétaires de 25 000 \$ et plus, détaillés à la liste annexée à la présente résolution.

**8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.

**9. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

**10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.



No de résolution  
ou annotation

2022-05-067

### 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 42**.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean Comtois  
Président

\_\_\_\_\_  
Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative